

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-207

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 20h40), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de 18h24), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de 20h58), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (à partir de 19h25), Mme BROCARD (à partir de 21h08), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBÉ à M. CORRÉGÉ, Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE, M. LAIGUILLON à M. UGALDE, Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALLEMAN, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à de 19h06), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO (à partir de 19h25), M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (jusqu'à 19h25), Mme BROCARD à Mme LIOUSSE (jusqu'à 21h08)

Absent(s) :

Mme LOUPIEN-SUARES (à partir de 20h40 pour le vote des délibérations n° DE-2022-226 à 261), Mme ZITTEL (jusqu'à 18h24 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 203), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU (jusqu'à 20h58 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 227), Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à 19h25 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 207)

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de Mme LOUPIEN-SUARES,

OBJET : DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS – Rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel dans notre pays, garantissant aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines.

En application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants sont tenus de présenter, chaque année, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget. Ce rapport doit présenter la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics ainsi que les actions initiées au sein des différentes politiques publiques.

En préambule, il est souligné que la création d'une délégation ainsi que d'une commission extramunicipale « lutte contre les discriminations et égalité des droits », dotée d'une sous-commission dédiée à l'Égalité femmes-hommes, atteste de la prise en compte par la Ville de la nécessité et de la pertinence de l'intervention de l'échelon communal pour atteindre l'objectif d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Dans le prolongement des engagements de la Communauté d'agglomération, à la suite de la signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et à l'adoption à l'unanimité du plan d'actions « Égalité entre les femmes et les hommes au Pays Basque », la Ville de Bayonne s'engage à reprendre en compte les dispositions favorisant l'égalité femmes-hommes dans son fonctionnement interne et au sein des politiques publiques qu'elle porte. Elle est également signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale depuis le mois d'avril 2021.

I – LA PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA VILLE DE BAYONNE

Dans le cadre de ses différentes politiques publiques, qu'elles soient culturelles, éducatives, sociales ou sportives, la Ville de Bayonne affirme sa volonté et son engagement de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en proposant une offre de services et de prestations parfaitement accessibles à toutes et à tous. Il s'agit également de favoriser les actions menées pour et/ou par des femmes, de les valoriser et d'accorder une attention renforcée à la mixité des publics accueillis et à la question des représentations.

Les actions mises en œuvre par la Ville s'inscrivent nécessairement dans la durée et c'est la raison pour laquelle la plupart d'entre elles sont reconduites d'année en année de manière à assurer une continuité d'intervention.

ENFANCE, FAMILLE et JEUNESSE

* Education, Enfance et Jeunesse

La Ville porte une attention toute particulière à la question de l'égalité femmes-hommes dans sa politique éducative : il s'agit de dire et de montrer très tôt à l'école que filles et garçons sont égaux.

Ainsi, pour le service éducation comme pour le service petite enfance, les lignes de conduite sont les suivantes :

- une proposition d'activités éducatives pour tous et asexuées ;
- une masculinisation de la profession par le recrutement d'animateurs ;
- la poursuite du travail sur les cours de récréation non genrés : projet Prissé et réflexion lancée sur le groupe scolaire Brana.

Pour le service enfance jeunesse, l'Espace socio culturel municipal (ESCM) propose à ses adhérents divers projets en faveur des femmes :

- un accès aux activités de loisirs et culturelles (sorties, cours de gym....) ;
- un lieu d'entraide et de soutien à la parentalité et un accompagnement des familles monoparentales vers les loisirs. Le Programme de Réussite Educative a fait l'acquisition de mallettes- ressources qui sont mises à la disposition des parents des espaces-parents du Réseau d'Education Prioritaire. Il s'agit de jeux et de livres qui traitent de la problématique d'égalité Fille/ garçon et qui servent de supports à des temps d'échanges et des ateliers avec les familles ;
- un lieu ressource pour les projets élaborés dans le cadre de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires notamment autour de l'emploi des femmes et de la formation.

L'ESCM, la Cyberbase et le BIJ souhaitent garantir un accueil non discriminatoire (quelle que soit son origine, son âge, son sexe ou son apparence physique):

- en favorisant la mixité dans les ateliers ou les actions mises en œuvre ;
- en essayant de mieux prendre en compte les attentes des filles dans les actions jeunesse ;
- en veillant à ne pas avoir de communication stéréotypée ;
- en soutenant les initiatives féminines.

Les jeunes en Service Civique, engagés sur une mission de médiation par les pairs, sensibilisent au respect des principes d'égalité entre les femmes et les hommes, dans l'espace public et en contexte festif.

* Petite Enfance

Au regard des métiers très largement féminisés, l'un des axes d'évolution est de favoriser l'accès des hommes aux métiers de la petite enfance.

Il s'agit également de lutter contre les stéréotypes genrés, en veillant à ce il n'y ait pas de fléchage genré par les professionnels de crèche et que les enfants prennent les jouets proposés en libre-service, selon leur propre envie.

SPORTS

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue en elle-même une des orientations du schéma directeur des sports 2019-2025, voté lors du Conseil municipal de juillet 2019. Dans ce cadre, il est proposé trois types d'interventions :

1) Poursuivre le développement de l'offre sportive féminine sur le territoire.

La demande de pratique sportive des femmes connaît une forte progression et l'offre associative doit pouvoir y répondre. La Collectivité entend veiller à un développement associatif harmonieux qui privilégie l'accueil de nouveaux clubs dans des disciplines féminines ou mixtes. La Collectivité l'a par exemple appliqué en accueillant le Bayonne Volley Ball et ses sections masculines et féminines. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de promotion du sport féminin, la Ville de Bayonne s'est positionnée auprès de plusieurs Fédérations Sportives pour accueillir sur son territoire des rencontres sportives

féminines internationales, notamment dans le cadre de la préparation des équipes pour les Jeux Olympiques 2024.

Dans ce contexte, une manifestation valorisant le sport féminin a été organisée en avril 2022, proposant des portraits de sportives bayonnaises, la projection d'un film sur le football féminin à l'Atalante et l'accueil de la rencontre internationale de rugby féminin France-Angleterre au stade Jean Dauger.

2) Inciter à une plus grande mixité dans l'organisation des clubs (pratiquants / dirigeants). Le dispositif municipal d'attribution des subventions en faveur des clubs intègre une notion de mixité, notamment dans les instances dirigeantes. Il est indispensable de renforcer la présence des femmes dans les organes de gestion et de décisions des clubs sportifs.

3) Concevoir des équipements sportifs en posant la question des genres. Ainsi, dès 2021 le premier parcours sport-santé sur les bords d'Adour a intégré cette dimension en adaptant les agrès de sa station fitness avec des modules articulés à résistance variable. De même, le projet AB Campus a été pensé en dédiant des espaces exclusivement au rugby féminin (vestiaires spécifiques, salle de musculation, etc...).

LECTURE PUBLIQUE

La sensibilisation et la promotion de l'égalité femmes-hommes constitue depuis plusieurs années l'une des priorités de la Médiathèque. Il s'agit ici d'agir notamment sur le registre de la représentation, en valorisant le rôle des femmes non seulement dans la littérature, mais également dans la création au sens large.

Ainsi, dans le cadre des politiques d'achats de documents, il s'agit de promouvoir la littérature, la musique, le cinéma d'auteures, de compositrices, de réalisatrices autant que d'auteurs, compositeurs, réalisateurs.

Dans son programme d'actions culturelles, la médiathèque participe activement par ces propositions aux journées du 8 mars (droits des femmes) et du 25 novembre (lutte contre les violences faites aux femmes). Au mois de novembre dernier, la Médiathèque a accueilli une exposition traitant des violences faites aux femmes, mise à disposition par la déléguée aux droits des femmes de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques. Elle a proposé le spectacle « Mémoires de fille », tiré d'un texte d'Annie Ernaux (prix Nobel de littérature 2022) suivi d'un échange avec le planning familial, ainsi que d'autres actions de sensibilisation.

CULTURE ET PATRIMOINE

* Arts visuels / DIDAM :

Cette année, le DIDAM a programmé plusieurs artistes femmes et en particulier la photographe, reporter de guerre, Véronique De Viguerie. Cette exposition a permis de proposer des actions de médiation abordant le thème de l'égalité femme/homme sous divers angles : égalité professionnelle dans le milieu des reporters de guerre, droits des femmes à travers le monde, vulnérabilité des femmes en période de conflit quand le viol devient une arme de guerre...

L'exposition collective Transit proposait les œuvres de deux artistes féminines tout comme l'exposition street art Inside/out.

*** Spectacle vivant :**

La programmation spectacle vivant intègre de nombreuses artistes féminines qu'elles soient metteurs en scène (Nanoua, Entre les gouttes), musiciennes, chanteuses, danseuses ou cheffes de chœurs.

*** Patrimoine :**

Au titre des actions mises en œuvre dans le cadre de la valorisation du patrimoine, il convient de souligner :

- les recherches effectuées par les services pour alimenter de manière significative la liste de noms féminins de la Commission toponymie. Lors de chaque commission toponymie, des personnages féminins sont proposés. Cette année, il a été proposé que le square situé dans le lotissement des castors prenne le nom de Jeanne Lannes qui a contribué à la création de ce lotissement.

L'association des Bask'elles mène des recherches sur des personnages féminins historiques locaux. Le résultat de ces recherches a permis de reconstituer plusieurs biographies de femmes impliquées dans la résistance durant la seconde guerre mondiale. L'ancien square Jordan a été renommé « Place des femmes de la résistance ». L'inauguration a réuni de nombreux bayonnais et les élèves de l'école du Prissé ont été impliqués dans cette démarche en préparant un concert, reprenant un répertoire de chants composés et écrits par des femmes, donné à l'occasion de l'inauguration de la place.

La rue Louise Michel sera également inaugurée au mois de décembre.

- L'exposition permanente du CIAP intègre une dimension féminine importante, avec en particulier le spectacle sonore autour des patrimoines immatériels proposé dans la cave médiévale, spectacle incarné par des voix féminines dans 5 langues (français, basque, gascon, espagnol, anglais).

DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS

*** Semaine de la diversité :**

Elaborée en concertation avec de nombreux partenaires (associations, institutions, établissements scolaires...), la Semaine de la diversité propose chaque année des actions sur le thème de l'égalité femme/homme :

- Exposition « Femmes de la résistance » sur la place de la Liberté ;
- Exposition « Femmes en fleur » de Marie Hélène Georges à la Galerie des Corsaires.
- Exposition « Song of battle » de Julia Ratsimendresy à la Galerie des Corsaires ; rendant hommage aux femmes noires américaines ;
- Le spectacle de l'artiste « Tahnee » à la Luna negra ;
- 5 étudiants de l'IUT ont mené une action de sensibilisation à l'égalité femme/homme auprès de 120 enfants de CM2 ;
- Le spectacle « Fraternelles : extraits de vie de femmes exceptionnelles » en langue des signes française ;
- Les étudiants du master management du sport ont organisé une journée de rencontres sur les thèmes de l'égalité femme/homme dans les sports de glisse.

*** Violences faites aux femmes**

En novembre 2022, la Ville de Bayonne s'est associée à divers partenaires pour sensibiliser la population au sujet des violences faites aux femmes:

- Exposition « En chemin, elle rencontre » mise à disposition par la préfecture et la Déléguée aux Droits des femmes et à l'égalité ;
- Projection du documentaire « Un silence assourdissant » en présence de la réalisatrice Marion Lary, suivi d'un débat avec le CIDFF ;
- Conférence en euskara de Anuntxi Arana sur le personnage de Mari Domingi ;
- Spectacle « Mémoire de fille », sur un texte de Annie Ernaux (prix Nobel de littérature 2022) suivi d'un débat avec le planning familial.

- La Ville suit également les travaux menés par l'Observatoire Régional des Violences faites aux femmes qui réunit tous les acteurs institutionnels et associatifs engagés sur ce sujet ainsi que les forces de l'ordre (police et gendarmerie). Elle participe également à la commission Violences faites aux femmes coordonnée par le Contrat local de santé, réunissant l'ensemble des acteurs du territoire.

- La Ville subventionne également deux associations des droits de femmes qui proposent des permanences régulières à Bayonne: le CIDFF et le planning familial. Les deux associations reçoivent les femmes dans un local rue Maubec que loue le planning familial. Une bibliothèque ressource sur le droits des femmes y a été constituée cette année.

* Création d'une sous-commission Egalité femme/homme

Cette sous-commission réunit des membres de la commission extra-municipale de lutte contre les discriminations souhaitant travailler plus spécifiquement sur cette thématique. A l'occasion de la première réunion, la Ville de Bayonne a acté la signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

SANTE

* Octobre Rose

La Ville s'est engagée cette année aux côtés du Centre hospitalier et de nombreux autres partenaires pour sensibiliser à la prévention du cancer du sein qui représente 75% des cancers féminins.

La manifestation a fédéré divers professionnels de santé, de bien-être et de sport/santé exposant les diverses propositions d'accompagnement et de prévention.

* Atelier Santé Ville

- Animation du groupe de femmes relais, en partenariat avec le Planning Familial du Pays Basque. Ateliers en petits groupes sur la santé sexuelle, « Et si on parlait d'amour, de relations et plus ? », "Suivi gynécologique et santé sexuelle" ;
- Propositions sportives ;
- Actions de sensibilisation à des campagnes nationales à destination des femmes (ex. cancer du sein).

SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

* CLSPD - Commission de lutte contre les violences faites aux femmes

Pendant les fêtes de Bayonne, l'association Atherbéa a fédéré plusieurs associations pour proposer dans l'enceinte des fêtes un stand de prévention, Maina, contre les violences faites aux femmes et dialoguer avec les festayres de l'égalité femme/homme.

La formation d'agents de la Police Municipale se poursuit, sur les problématiques sociales, médicales, juridiques et psychologiques engendrées par des actes de violences faites aux femmes. Ces modules de formations sont dispensés par le Centre Hospitalier de la Côte Basque.

DEVELOPPEMENT DURABLE- PARTICIPATION CITOYENNE

La Ville de Bayonne travaille actuellement sur son projet de transition écologique et solidaire. Ce projet fait apparaître clairement la dimension Egalité femme/homme comme un élément à prendre en compte dans les projections futures des politiques publiques engagées par la Ville.

La question de l'égalité femme/homme dans l'espace public est également prise en compte dans les services et concerne des angles divers du sujet tels que la sécurité dans les rues, l'aménagement des cours d'écoles, l'utilisation mixte de certains équipements libre d'accès (city stade, skate park), l'aménagement des espaces publics pour qu'ils soient plus adaptés aux déplacements de famille (poussettes...), à son occupation pour des familles...

II – LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a renforcé les obligations des collectivités territoriales en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes.

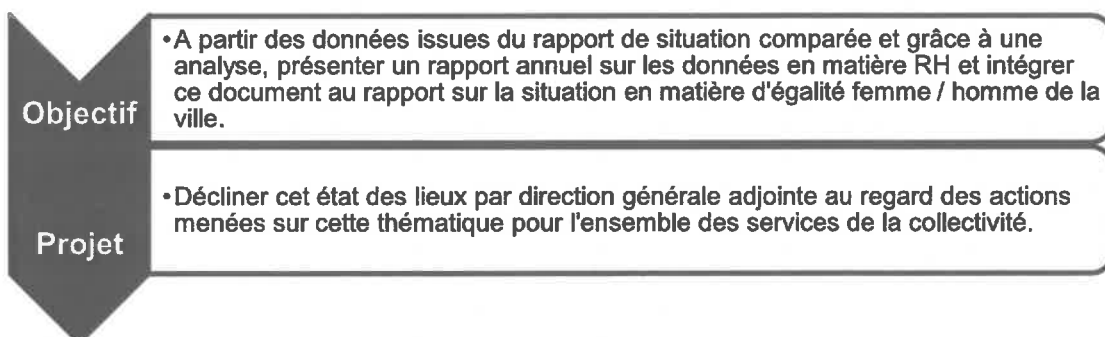
Les règles statutaires ne sont pas à l'origine des inégalités salariales dans la fonction publique, car les niveaux de rémunération dépendent de grilles indiciaires liées à un grade, accessible par concours, et non à des critères subjectifs.

Les inégalités salariales s'expliquent donc par le fait que les femmes occupent majoritairement des postes dans des filières dont les niveaux de régime indemnitaire sont moins élevés, et très rarement des postes de direction. Elles peuvent connaître également des périodes d'interruption de carrière (congé parental notamment).

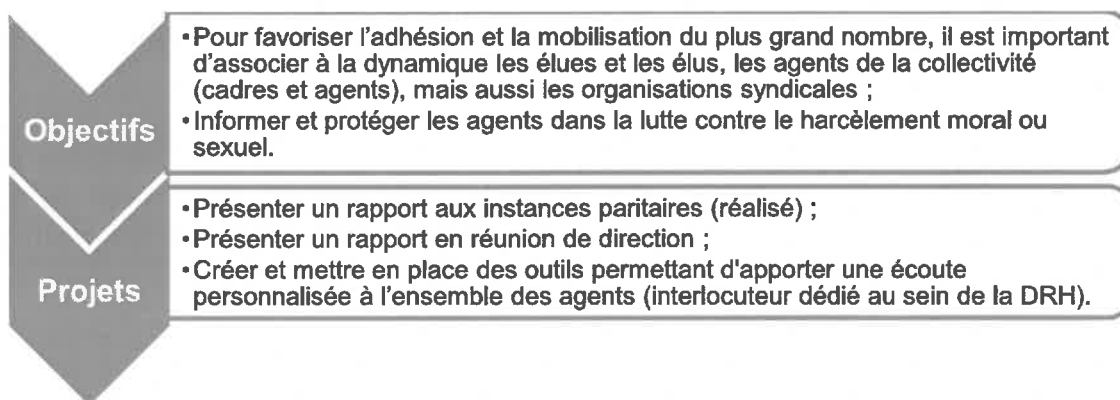
La Collectivité ne peut à elle seule corriger l'ensemble des facteurs qui engendrent les inégalités entre les hommes et les femmes, notamment ceux qui ont une origine sociologique. Cependant, elle se doit de veiller au respect d'un certain nombre de principes et de développer des pratiques qui tendent à réduire les inégalités professionnelles entre les sexes.

Depuis plusieurs années, la Ville de Bayonne s'est engagée, en tant qu'employeur, dans une démarche volontariste qu'elle poursuit concernant l'égalité professionnelle, avec la définition d'un plan d'action qui se décline autour des huit grands axes suivants.

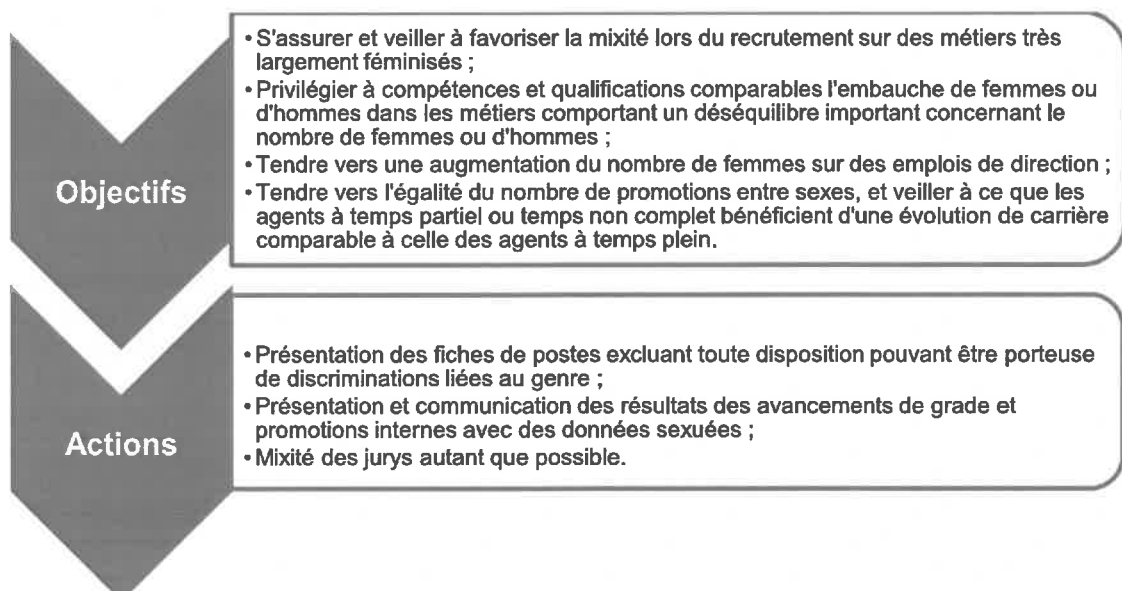
1/ Etablir un état des lieux à partir d'indicateurs objectifs, afin d'établir un constat et de mesurer les évolutions :



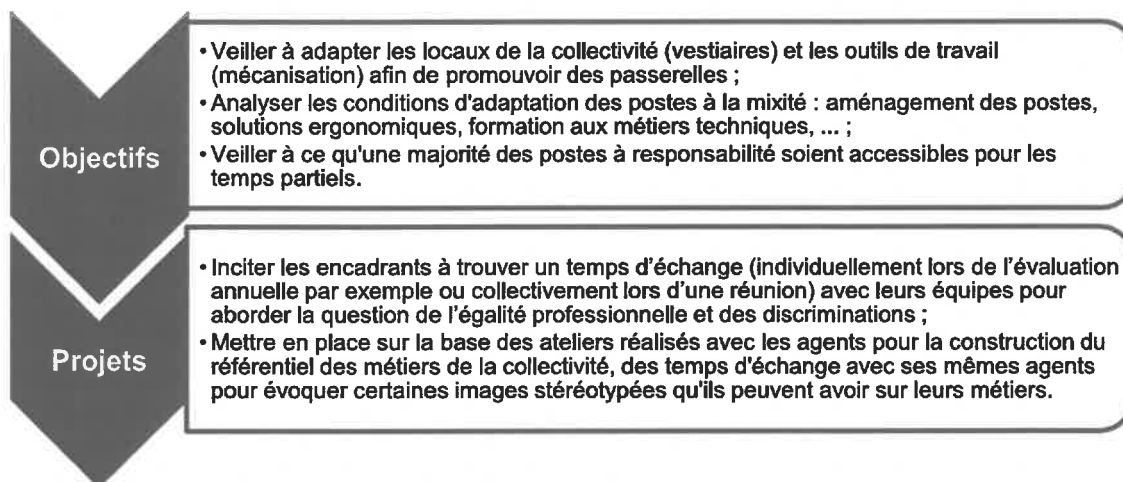
2/ Informer et sensibiliser les agents et les différents acteurs de la collectivité (élus, cadres, partenaires sociaux) aux problématiques de l'égalité femmes – hommes :



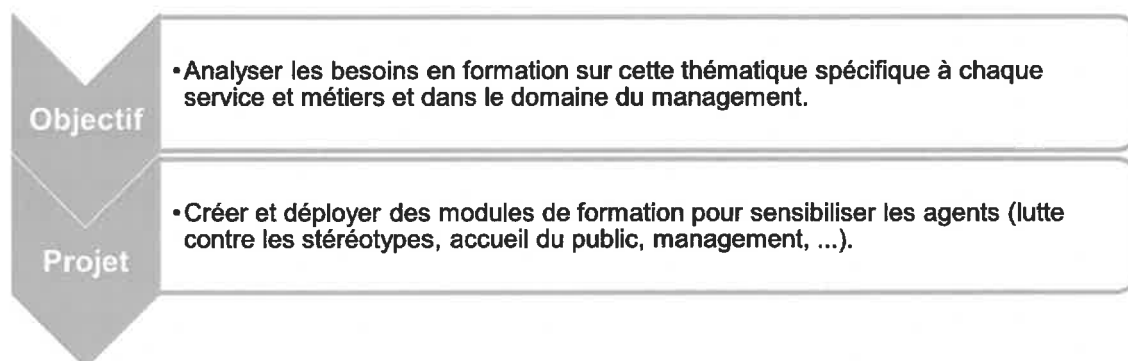
3/ Garantir l'égalité à l'embauche, à la mobilité et à l'évolution de carrière :



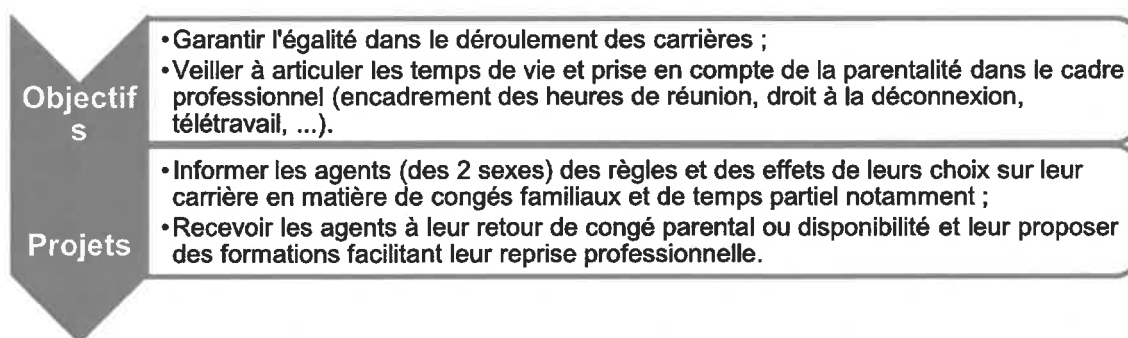
4/ Travailler à la féminisation/masculinisation de certains métiers genrés :



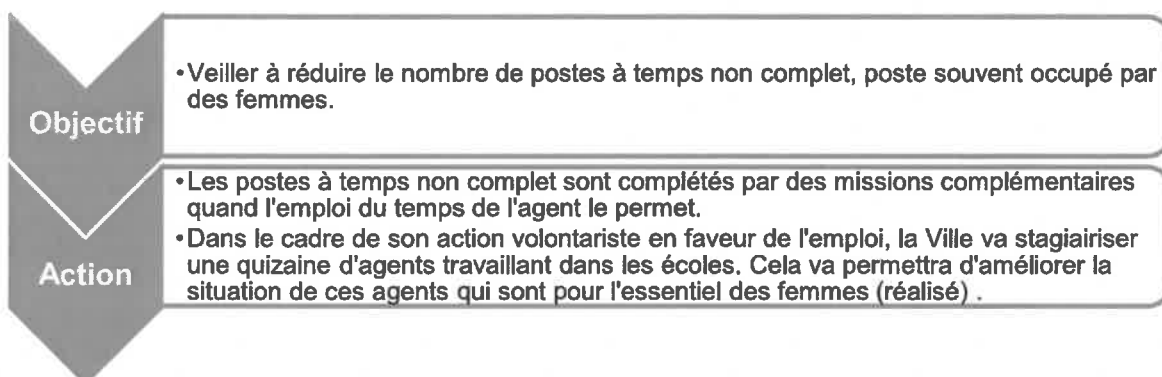
5/ Favoriser l'offre de formation pour les femmes les moins qualifiées et leur assurer un accès à la formation compatible avec les obligations familiales :



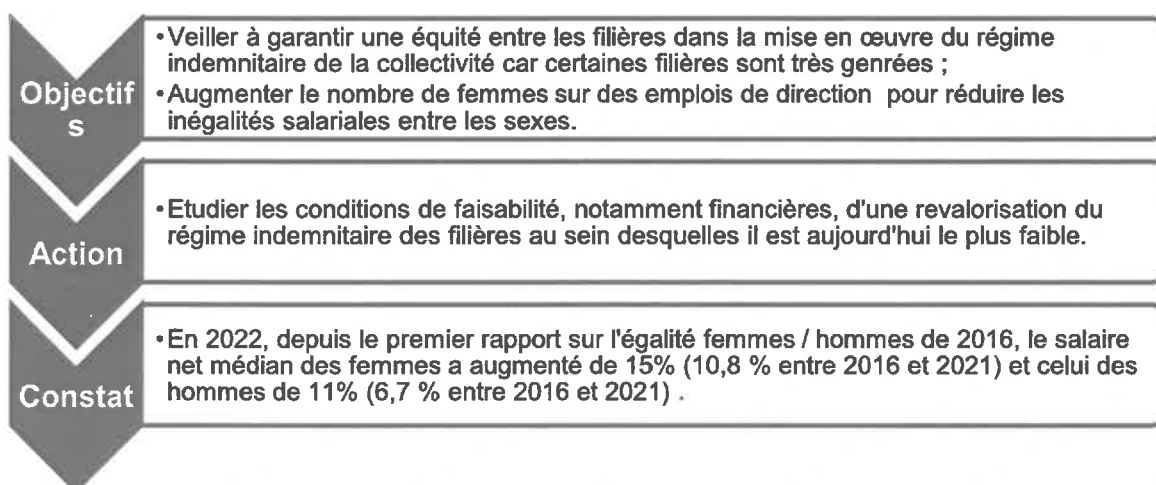
6/ Accompagner les agents et notamment ceux ayant des contraintes familiales qui peuvent impacter leur carrière (absences, congés parentaux, ...) :



7/ Réduire quand c'est possible le nombre de postes à temps non complet ainsi que les emplois du temps fractionnés :



8/ Assurer une équité entre les filières dans la mise en œuvre du régime indemnitaire de la collectivité :



III – LA COMMANDE PUBLIQUE

Concernant la commande publique, l'article L.2141-4 du Code de la commande publique a une incidence non négligeable dans la procédure de passation des marchés publics, précisément au stade de l'analyse des candidatures, puisqu'il prévoit trois cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés publics.

Les deux premières hypothèses concernent les candidats qui, depuis moins de cinq ans, auraient fait l'objet d'une condamnation pour discrimination en raison du sexe (art. 225-1 du Code pénal) ou pour méconnaissance des dispositions visant à instaurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (article L.1146-1 du Code du travail). La prise en considération du sexe dans la rémunération ou lors de l'embauche constitue par exemple des atteintes à l'égalité professionnelle femmes-hommes. Le troisième cas concerne les entreprises n'ayant pas conduit de négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle entre les deux sexes, désormais obligatoire. Au titre de l'article L. 2242-1 al. 2° du Code du travail, l'employeur a le devoir d'organiser cette négociation qui porte notamment sur la formation professionnelle et la promotion professionnelle.

La Ville de Bayonne, à l'instar des autres collectivités, exige que chaque candidat à un contrat atteste sur l'honneur qu'il est en règle au regard de ces obligations, par la production d'une déclaration ad hoc.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Dont Acte



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services